

JEUDI &
VENDREDI
GRATUITS



SAUMUR VOLTIGE

2-5 AVRIL 2026

IFCE • 170 AVENUE DU CADRE NOIR • 49400 SAUMUR

INFOS & BILLETTERIE

WWW.LEQUESTRE.FR



LA VOLTIGE : UNE DISCIPLINE QUI ATTIRE

- + 5 000 spectateurs
- + 10 nations représentées
- + 6 000 abonnés sur les réseaux
- + 200 voltigeurs
- + 100 chevaux
- + 30 articles dans la presse
- + 25 épreuves



La compétition se déroule pendant 4 jours dans un site mondialement connu :

**Le Grand Manège des écuyers
du Cadre noir de Saumur**



QU'EST-CE QUE LA VOLTIGE ?

La voltige équestre est un **sport qui mêle émotions, danse et spectacle** et qui se pratique en individuel, en duo ou en équipe. Comme au patinage artistique, les juges sont chargés de noter les programmes des voltigeurs en leur attribuant des notes sur 10, le cheval et le longeur font également partie de cette notation.

La voltige est la **discipline équestre qui a apporté à la France le plus de médailles ces dernières années** et le saumurois Lambert Leclezio en est le parfait exemple : il est multiple champion du monde en individuel, mais aussi en équipe.

Saumur Voltige accueille chaque année les meilleurs voltigeurs mondiaux sur ses épreuves 3* ainsi qu'un **meeting para vaulting** depuis 2024, accessible à tous les voltigeurs para, quel que soit le handicap.

TARIFS ET EMPLACEMENTS



Des espaces nus sont proposés afin d'accueillir des véhicules (voitures, vans, camions) **ou des barnums** (fournis par l'exposant) à l'extérieur du Manège.
Des **tables de présentations et autres mobiliers** peuvent être installés pour les emplacements à l'intérieur du Manège.

SURFACE	STRUCTURE	PRIX HT
Nue	Véhicules/barnums/tables	20 € xm ² ☐
SUPPLÉMENTS		PRIX HT
Électricité 1 kW		50 € ☐
Post réseaux sociaux		50 € ☐
Jeu-concours réseaux sociaux		100 € ☐
Pack de 20 entrées pour le week-end		50 € ☐

OFFRE SPÉCIALE
Bénéficiez d'une réduction de 10% pour toute réservation d'un stand pour le Saumur Complet (22-26 avril) et/ou Saumur Attelage (27-31 mai)

TOTAL HT :
OFFRE SPÉCIALE -10 % :
TVA 20 % :
TOTAL TTC :



Eline Cubizolles • 06 76 52 27 20 • commercial@lequestre.fr • www.lequestre.fr



Eline Cubizolles • 06 76 52 27 20 • commercial@lequestre.fr • www.lequestre.fr



BON DE RÉSERVATION



SAUMUR VOLTIGE
2-5 AVRIL 2026

**À NOUS RETOURNER AU PLUS TARD LE 27 MARS 2026 ACCOMPAGNÉ
D'UNE ATTESTATION D'ASSURANCE.**

commercial@lequestre.fr

ou

L'Équestre Saumur Val de Loire
8 rue Saint Jean, 49400 SAUMUR

Société/Facturation

Raison Sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° TVA : N° Siret :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

Site internet : Réseaux sociaux :

Responsable du stand

Nom : Prénom :

Portable : E-mail :

RAPPEL

**Aucune pré-inscription ne sera prise en compte sans un chèque ou un virement
d'acompte de 30% de la réservation, à effectuer avant le 13 mars 2026.**

Il ne sera procédé à aucun remboursement passé ce délai.

Je m'engage pour la somme de € TTC et à payer un acompte de 30% pour valider ma
pré-inscription de : € TTC.

IBAN : FR76 1027 8394 3700 0227 9990 351 BIC : CMCIFR2A

La facture totale devra être réglée au plus tard le jour de l'installation, dans le cas contraire,
nous nous accordons le droit de ne pas accueillir l'exposant sur la manifestation.

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :

RÈGLEMENT 2026

Article 1 : L'envoi de la demande de participation entraîne pour l'exposant, l'obligation de se conformer au présent règlement. L'exposant s'engage à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte. Tout contrevenant sera automatiquement exclu de la manifestation présente et des manifestations futures. L'exclusion ne pourra entraîner en aucune manière la restitution des versements effectués.

Article 2 : Réservation & paiement

Toute demande de réservation auprès de L'Équestre Saumur Val de Loire ne devient définitive qu'à réception d'un chèque ou virement d'acompte de 30% du montant total de la location et après approbation par la société.

La facture totale doit être réglée au plus tard le jour de l'installation, dans le cas contraire nous nous accordons le droit de ne pas accueillir l'exposant sur la manifestation.

Article 3 : Les responsables de la manifestation prennent les décisions pour l'admission, l'exclusion, l'attribution ou le refus d'inscription. Leurs décisions sont sans appel. En aucun cas le fait d'avoir occupé un emplacement ne peut donner à quiconque un droit de propriété, d'antériorité ou de priorité sur cet emplacement aux manifestations ultérieures. L'attribution des stands appartient exclusivement à l'organisateur de la manifestation.

Article 4 : Assurance

Pour tous les matériels, valeurs, installations, etc., utilisés ou exposés, l'exposant devra faire le nécessaire auprès de son assureur afin d'être couvert en cas de sinistre (vols, dégradation ou détérioration, tempêtes, incendies, etc.)

L'Équestre Saumur Val de Loire décline toute responsabilité.

Article 5 : Accueil & montage

Un accueil exposant sera à votre disposition sur le site à partir du mercredi 1er avril à 9h, le montage pourra débuter à partir de cette date et horaire, l'installation devra être impérativement terminée pour 9h le samedi 4 avril, dans le cas où l'exposant ne serait présent que le week-end.

Article 6 : Parking

Deux laissez-passer pour véhicules vous seront remis à votre arrivée permettant d'accéder à l'enceinte de la manifestation pour le montage et le démontage de votre stand, et vous donnant le droit de stationner sur un parking réservé.

Article 7 : Il est strictement interdit de dépasser les limites de son emplacement sous peine de facturation supplémentaire ou de retrait de l'espace. Par mesure de sécurité, les allées devront rester libres pendant la durée de la manifestation.

Article 8 : Absence de l'exposant

En cas d'absence de l'exposant sur la manifestation, l'acompte sera encaissé et non restitué à compter du 13 mars 2026. Chaque exposant fait son affaire de souscrire une assurance annulation.

Article 9 : Annulation en cas de force majeure

En cas d'annulation de la manifestation liée à une interdiction par les pouvoirs publics, les acomptes versés seront restitués en intégralité à l'exposant.

Article 10 : Horaires du village exposant

Le village sera ouvert de 9h à 18h30 (fin des épreuves).

Article 11 : Surveillance

Le site est sécurisé 24/24h.

Article 12 : Tri des déchets

L'exposant s'engage à trier ses déchets dans les poubelles mises à disposition pendant la durée de la manifestation. Plusieurs points d'apport volontaire seront mis à votre disposition pour le verre, le carton, les emballages et les déchets organiques.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise :





SAUMUR VOLTIGE 2-5 AVRIL 2026

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et satisfaire vos demandes !

Exposants : Eline Cubizolles • 06 76 52 27 20 • commercial@lequestre.fr

Partenaires : Agathe Richard • 07 56 46 16 83 • a.richard@lequestre.fr



Eline Cubizolles • 06 76 52 27 20 • commercial@lequestre.fr • www.lequestre.fr

L'ÉQUESTRE
SAUMUR VAL DE LOIRE